



VILLE DE SARRALBE
(MOSELLE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/093

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 9 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS SUITE À LA CONSULTATION D'ENTREPRISES :

1. RÉAMÉNAGEMENT DE CHAUSSÉE RUE GOETHE

Le projet consiste à réaménager la rue Goethe sur un tronçon d'environ 230 ml entre le parking de la piscine et la rue du Maire André Ziegler. Sur ce tronçon, les enrobés et caniveaux sont vétustes et de l'eau stagne à certains endroits par temps de pluie.

Le programme des travaux est le suivant :

- Dépose et évacuation des enrobés en place
- Réalisation de purges / renforcement de la structure
- Création d'un trottoir pavé au niveau du parking de la piscine (bordures T3 basse + CS1 + pavés type city truck) pour assurer une continuité piétonne dans l'ensemble de la rue
- Remplacement des caniveaux en place au niveau des rues adjacentes
- Création d'un nouveau caniveau en bordure de chaussée côté ouest sur 95 ml
- Remplacement des bordures des trottoirs (type AC1) cassées ou affaissées. La majorité des bordures seront conservés.
- Mise en conformité des passages piétons pour les personnes à mobilité réduite
 - Griffage, reprofilage, nivellement et compactage des matériaux
- Mise en œuvre d'un nouvel enrobé en pleine largeur de chaussée
- Reprise des accotements
- Installation de ralentisseurs conformes aux normes en vigueur
- Mise en conformité de la signalisation routière.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Hervé STARCK, technicien principal de la commune,

Suite à une consultation d'entreprises passée en la forme d'une procédure adaptée,

Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 6 et 14 septembre 2021

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché des travaux de réaménagement de la chaussée rue Goethe à l'entreprise TPDL pour un montant de 84 648,00 € H.T. soit 101 577,60 € T.T.C,
- autorise M. le maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire,

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le



ID : 057-215706284-20210921-2021_0093-DE

- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2021,
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 24 septembre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 24 septembre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT